

# Compte-rendu du CE du Siège

8 et 9 décembre 2016



## Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Luc Deléglise, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:

Christian Fruchard

### **Point 1** - Projet d'évolution de l'organisation de Malakoff

Le mois dernier, « *l'esprit* » du projet était exposé aux élu-e-s du CE Siège :

- la nécessité de donner une synergie à l'ensemble du Pôle Outre-mer
- réaffirmer nos racines ancrées dans les Outre-mer
- assurer la visibilité de l'Outre-mer en métropole et au sein de FTV.

Cette fois, c'est la phase 1 du projet d'évolution de l'organisation du site de Malakoff qui a été présentée. Cette 1<sup>ère</sup> phase concerne 3 secteurs :

- L'information avec le regroupement des 3 rédactions (TV, Radio et Web) sous une direction commune
- La coordination radio qui voit son périmètre rétréci à de la commande de programmes et à de l'expertise-conseil pour les 1ère
- La communication avec le rapprochement des 2 marques
  - ❖ 1<sup>ère</sup>
  - ❖ France Ô

sur les 3 supports :

- TV
- Radio
- numérique

Le projet d'évolution serait prévu à iso-effectif et à coût constant.

Rien ne permet pourtant, côté élu-e-s, de l'affirmer, la commission « *Economie, structure et activités* » du CE Siège n'ayant pu se réunir pour étudier les conséquences de ce projet sur l'emploi (par exemple, la direction prétend la vacance de seulement 6 postes), sur la répartition des

budgets etc.

Alors que l'évolution de l'organisation s'inscrit dans un projet plus ambitieux : faire de Malakoff la 10<sup>ème</sup> station du pôle Outre-Mer. Le positionnement et le rôle du « manager titulaire de l'autorité » du site n'est jamais évoqué. Or, c'est bien l'objectif du projet final. Et pourtant, aucun organigramme cible ne fait apparaître cette figure tutélaire.

Comment et par qui, vont être arbitrées les décisions importantes pour le site de Malakoff ? Quelles interactions entre la direction de Malakoff et la direction de l'information du pôle Outre-mer, la direction de la coordination des radios 1ère ou la direction de la communication du pôle Outre-mer ?

Les élu-e-s estiment que cette visibilité est essentielle pour le déploiement du projet.

## **Point 2** - Projet de déménagement des équipes de la Communication

La Direction de la Communication va être rassemblée au 2<sup>ème</sup> étage de Valin.

Les mouvements sont limités à des changements de bureaux, ainsi qu'au déménagement de 6 personnes de l'immeuble EOS ou de FTV vers Valin. Deux autres personnes rejoignent le service RSE (responsabilité sociétale des entre-

prises) au Ponant.

Raisons invoquées pour justifier cette réorganisation: « *déplacer certains collaborateurs pour qu'ils travaillent mieux en proximité avec leurs collègues, regrouper les équipes, ce qui améliore les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Cohérence de l'organisation spatiale...* ».

De beaux principes auxquels la CGT ne peut que souscrire au moment où la présidente de FTV et ses directeurs imposent la dislocation des rédactions de France 2 et France 3 en éparpillant ses services aux quatre coins de l'immeuble.

## **Point 3** - Consultation sur l'évolution des tableaux de service à la Fabrication

La CGT a demandé le retrait du projet d'évolution de l'organisation du travail à la fabrication et alerté la direction sur les conséquences d'un passage en forces sur :

- les risques psychosociaux,
- l'emploi avec la perte estimée à 4,55 ETP
- la dégradation des conditions de travail
- la remise en cause de la semaine à 4 jours et des RTT.

Sur ce dernier point, les élus ont pu démontrer que les vacances liées aux nouveaux horaires ne permettraient pas de remplir le planning des 39 heures à 4 jours ! Quant aux projections sur 4 semaines, la direction n'a toujours pas fourni de documents fiables.

La direction refuse de prendre en compte la pétition des 146 signataires (sur 178 salariés concernés) contre cette désorganisation, ni les différents rapports et avis sur le sujet.

Elle maintient son projet en l'état et avance de façon brutale.

Les élus ont expliqué qu'une rotation systématique des salariés sur les différentes régies et plateaux était quasiment impossible.

La direction répond réunions de service, secteur par secteur (certaines sont programmées dès le lendemain du CE), accompagnement du cabinet « Empreintes humaines », doublures, formations...

Dans le cadre de la nouvelle organisation, les salariés auront « majoritairement » la semaine à 4 jours selon la direction, mais en réalité ce sera sur la base de 35 heures par semaine, donc sans RTT.

Pour le reste, ce sera la semaine sur 5 jours.

La direction s'engage à faire un bilan en CE et éventuellement en CHSCT d'ici 3 mois après la mise en œuvre.

Les élus du CE ont adopté une résolution, estimant, comme leurs collègues du CHSCT, qu'à défaut d'une information complète et loyale, ils n'étaient pas être en mesure de rendre un avis éclairé.

## **Point 4 - Nouvelle organisation de la direction de la communication France 5 et emménagement à Horace Vernet**

La direction présente le projet de réorganisation et le « micro-déménagement » de la communication du 26 rue Marceau à Horace Vernet à Issy les Moulineaux.

Le rapport du Cabinet Sextant pour le CHSCT avait pointé la souffrance des personnels en lien avec l'éloignement de la communication de France 5. Il préconisait aussi un resserrement des strates hiérarchiques. Les espaces techniques à Horace Vernet vont

bouger, ce qui permet le rapprochement des équipes.

L'ambiance à Horace Vernet est plutôt meilleure que dans d'autres sites parisiens même si des problèmes d'espace demeurent (toujours peu de salles de réunions).

Le CHSCT se réunira la semaine prochaine. Les élus du CE rappellent qu'il est important que les salariés en arrêt maladie ne se voient pas retirer leur bureau. La CGT alerte

sur les risques liés aux astreintes qui contrecarrent le droit à la déconnexion.

Et puisque le bail court encore, pourquoi le 26 rue Marceau n'accueillerait-il pas des salles de montage, comme la CGT l'a souvent demandé lors de séances antérieures, ou la production d'une émission ? France 5 pourrait ainsi participer activement à la réinternalisation de la fabrication de ses programmes...

## **Points 5 - Diagnostic et analyse de la situation des femmes et des hommes dans l'entreprise**

Une femme à la présidence de France Télévisions... mais une entreprise encore largement dominée par les hommes.

Fin 2015, sur les 3 947 salariés présents au Siège, il y avait pratiquement autant d'hommes que de femmes, mais avec de forts déséquilibres selon les secteurs :

- ⇒ 38 % de femmes seulement en haut de la hiérarchie chez les cadres « hors grilles»,
- 31 % dans les emplois

techniques.

A l'opposé, plus de 70 % de femmes dans les secteurs gestion d'entreprise et communication-marketing.

Chez les journalistes, les femmes ne représentent que 40 % du total, proportion qui passe à 26 % pour les rédacteurs en chefs, où les  $\frac{3}{4}$  des effectifs sont des hommes.

La proportion de grand reporter tombe également à 35 % de femmes. Le nombre de changements de fonction ou

de palier est défavorable aux femmes.

Illustration : alors que les effectifs des journalistes spécialisés sont répartis 50/50, avec âges et anciennetés similaires, sur les 11 promotions grand reporter de 2015, on comptait 8 hommes et 3 femmes !

Côté salaires, plus on monte dans la hiérarchie plus l'écart F/H se creuse.

Exemples :

Groupe 9 PTA, 6,4 % de différence ou chez les rédacteurs

en chefs adjoints, 6%, sans que l'âge ou l'ancienneté ne puisse expliquer ces écarts.

Les données de la direction confirment également un profond déséquilibre entre les salaires de la partie haute de l'encadrement et la grande masse des salariés. L'échelle des salaires de l'accord collectif a volé en éclats. Dans un contexte de gel des augmentations générales et de réduction

d'1/4 des mesures individuelles la politique salariale de FTV est de plus en plus mal vécue.

On note aussi en 2015 une forte progression des absences maladies, + 22 %. Si toutes ne peuvent s'expliquer par la situation à FTV, un récent rapport du CE relevait : « *les évolutions récentes de l'absentéisme... peuvent être interprétées comme un signal*

*de détresse quant aux retombées de ces mutations incessantes sur les conditions de travail des salariés et leur santé physique et mentale*».

Enfin, les effectifs CDD et CDI du siège ont diminué d'une centaine d'unités sur 2 ans ce qui conduit à un report de la charge de travail sur les salariés restants... et contribue à grossir les rangs de Pôle Emploi.

## **Point 6 - Consultation sur le plan de formation 2017**

La responsable de la formation est venue présenter les 3 axes de la formation professionnelle.

- 1- Impulser une nouvelle offre éditoriale
- 2- Proposer une offre d'information partout, tout le temps
- 3- Etre une entreprise rassemblée et qui se fait confiance

Pour la première fois les documents présentés correspondent au périmètre des salariés

du Siège.

Quelques chiffres : 5 814 stagiaires prévus en 2017 (un collaborateur pouvant être plusieurs fois stagiaire), 402 € de budget prévisionnel par stagiaire avec une moyenne de 12 heures de formation.

Les projets techniques, l'information (grosse année électorale), les cursus professionnels et le numérique seront mis en avant.

Les projets structurants qui représentent la moitié du plan de formation Siège sont pris

en charge par le budget central géré par l'Université.

La direction affirme vouloir mettre l'accent sur l'égalité d'accès à la formation quel que soit l'âge, le genre, le site, le métier... Une belle ambition qui demandera à être vérifiée.

La commission formation du CE ne s'étant pas réunie pour des raisons d'agenda, aucun avis n'a été émis sur le projet de plan de formation 2017 du Siège de FTV.

## **Points 7 - Plans de charge Siège, Vaise et Malakoff au 30 septembre 2016**

### **Malakoff**

Lent démarrage de l'activité en septembre car les productions ont changé de formule en raison des grilles mais la baisse d'activité a été compensée au mois d'août par les JO de Rio qui n'étaient pas prévus dans le plan de charge. Franceinfo : compense partiellement l'arrêt

du JT midi mais la contribution de Malakoff à la chaîne info, comme celle des autres « partenaires », reste très opaque. De plus, la baisse d'activité des scriptes et des techniciens de plateau n'a pas été compensée. La direction affirme que la contribution à France Info sera précisée en fin d'année.

### **Siège**

Il y a eu des changements à la rentrée de septembre, le transfert des jeux au Franay, l'arrivée d'Actuality. On constate toutefois une baisse lente mais régulière de l'activité alors que nombre d'émissions sont externalisées... Les inquiétudes demeurent sur la

baisse potentielle des effectifs en raison des nouveaux plannings.

Concernant les équipes légères, la moyenne de tournage pour chaque salarié du service est seulement de 110 jours par an, le reste étant de la « maintenance ». Les élus dénoncent une sous activité organisée. Les salariés des équipes légères sont les victimes d'un cercle vicieux qui conjugue la baisse des personnels avec la baisse d'activité alors que les besoins d'approvisionnement de nos grilles sont avérés. La direction répond que le pacte

de priorité sur le recours aux moyens internes va être soumis au CCE du 14 décembre, qu'il s'agit d'un projet majeur et qu'une présentation en sera faite ultérieurement en CE Siège.

Sur l'EVT (Espace Vidéo Transfert), il est indiqué un effectif de 6 salariés dans les documents. Pourquoi dans ce cas n'y a t-il actuellement que 2 permanents ? La direction affirme que les postes seront bientôt comblés.

### **Horace Vernet**

La baisse du niveau d'activité

de production interne suscite de fortes inquiétudes. Pour la direction il n'y a pas de projet particulier pour Horace Vernet, elle affirme vouloir maintenir la régie et le plateau et évoque même la ré-internalisation d'émissions dont les contrats arrivent à leur terme.

### **Vaise**

Le point concernant le plan de charge de Vaise est reporté en raison de l'absence de la directrice.

## **Point 8 - Mise en place de la requête en exonération en cas d'infraction au code de la route**

La direction informe les élus que la Loi fait désormais obligation à l'employeur de dénoncer le conducteur en cas d'infraction (requête en exonération). A défaut, la contravention est quintuplée avec une amende de 750 € supplémentaires. Cette disposition entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conséquence, les véhicules de service seront équipés d'un carnet de bord (papier ou électronique) qui permettra d'identifier le conducteur. La direction souligne le nombre de PV au Siège (350) et les

conséquences financières.

Pour les élus, toute pratique de délation est condamnable. De plus les salariés des équipes de reportage sont souvent placés dans une sorte d'injonction contradictoire : couvrir l'événement au plus vite... et respecter les limitations de vitesse...

La CGT rappelle les nécessités de l'actu, la volonté d'être présent « partout et tout le temps » avec Franceinfo, les départs en urgence, les atten-

tats, les problèmes de stationnement... Elle rappelle que le permis de conduire est un bien personnel et que la direction devrait assumer la responsabilité des encadrants et contribuer aux stages de récupération de points. La direction ne répond pas vraiment mais dit qu'elle se montrera « pragmatique ».

Une note de service expliquant les décisions va être publiée d'ici la fin de l'année.

## **Point 9 - Organisation du temps de Travail à la direction des supports opérationnels points**

Ce projet touche plusieurs salariés au Franay et est censé compléter ce qui a été ré-

organisé auparavant. La direction veut remettre de la cohérence entre les salariés à 35,

37 ou à 39 heures.

Les élus constatent des changements substantiels comme

le passage de 4 à 5 jours par semaine. Ces modifications, comme la perte des RTT, ne

sont pas anodines. Elles doivent passer en CHSCT. La maintenance doit accueillir de

nouveaux arrivants comme les anciens prestataires informatiques.

## **Point 10- Questions diverses**

### **A - Fichage des salariés : Nouveau scandale ?**

Dévoilé par la Société des Journalistes de France 3, un nouveau système de fichage des salariés aurait été subrepticement mis en place à France 2 et de France 3 pour évaluer les performances des journalistes, à leur insu.

Non déclaré à la CNIL, comme le veut la loi, ce fichage consiste à comptabiliser dans un tableau Excel, le nombre et la durée des reportages, des cabines ou des plateaux, mois après mois. Un exercice bureaucratique et liberticide qui vise à placer chaque journaliste sur un siège éjectable dès qu'il sera jugé insuffisamment rentable.

Si l'on rapproche cette dérive statisticienne au comportement de certains DEO, rédacteurs en chef ou chefs de services, n'est-on pas en train de nous fabriquer une télévision cadencée et caporalisée ? Jusqu'où s'étendent les ramifications du fichage ? Les

cadres sont-ils eux aussi sous surveillance, ainsi que les PTA ?

Après la découverte d'un premier fichage au cours de l'été 2015, c'est la deuxième tentative connue de mise sous surveillance des salariés. Mme Ernotte couvre-t-elle ces pratiques illégales et amORALES ?

La direction nie en bloc ! Elle ne conteste pas l'existence des fichiers, mais prétend qu'ils sont seulement destinés à mesurer l'activité des services et à mieux répartir le travail entre les journalistes pas assez sollicités et d'autres qui le sont beaucoup trop. Une présentation du dispositif aura lieu dans chaque service.

Bien qu'il s'agisse d'un fichier dans lequel figurent nommément les journalistes, la direction juge inutile une déclaration à la CNIL.

La CGT va saisir ses conseils et si les faits sont illicites, elle n'hésitera pas à faire sanctionner juridiquement ses auteurs.

### **B - Blacklistage du 20 H : La direction couvre !**

Aux nombreuses questions posées sur les raisons pour lesquelles un grand nombre de journalistes sont interdits de 20 heures, la direction répond : « *L'équipe en charge du 20H de France 2 sélectionne les sujets proposés en fonction de la ligne éditoriale définie à son cahier des charges. Les choix opérés sont exclusivement basés sur des critères éditoriaux.* »

Bref, le 20 heures est un état dans l'état. Sous couvert de ligne éditoriale, de qualité d'écriture il s'agit de fabriquer de l'information selon les a priori d'un petit cercle de rédacteurs en chefs coupés du monde réel, mais dotés des pleins pouvoirs éditoriaux. Pour faire partie du « casting du 20 heures » il faut accepter de se plier à toutes ces petites manipulations sous peine de se retrouver placardisé.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 13 décembre 2016

**Prochain CE :  
17 & 18 janvier, le 28 février, les 22 & 23 mars 2017**

**CGT France télévisions Siège**  
Bureau A210  
7 Esplanade Henri de France  
75907 Paris cedex 15  
[cgf.siege@francetv.fr](mailto:cgf.siege@francetv.fr)  
01.56.22.47.04

<http://cgftvsiege.reference-syndicale.fr>

**D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition et ils souhaitent aux salarié-e-s du Siège d'excellentes fêtes de fin d'année.**